

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20221208-D112-1222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 9 décembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M.
Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Yves GIMAY
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.112/12.22

Objet: Signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.112/12.22

Objet: Signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot

Monsieur BELGHACHEM rappelle que dans le cadre de l'opération de réhabilitation du complexe sportif Fernand BIGOT (dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 3 850 000 € HT, soit 4 620 000 € TTC), un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur la base d'une esquisse pour le choix du lauréat a été lancé (*procédure mise en œuvre par décision du Maire n°43 du 17 mai 2022 en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal par délibération n°D.81/09.20 du 17/9/20 – alinéa 4*).

Le 7 juillet 2022, le jury de sélection des candidats a retenu trois équipes de maîtrise d'œuvre qui ont ainsi été admises à concourir :

- AGENCE D'ARCHITECTURE MORIN ROUCHERE,
- ROUBY HEMMERLE BRIGAND ARCHITECTES,
- ACAU ARCHITECTES.

Enfin, le 17 novembre 2022, le jury de concours réuni dans le cadre de la phase prestation, a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, le montant des indemnités à verser aux équipes écartées, ainsi qu'à l'équipe lauréate à titre d'avance sur honoraires, a été fixé à 19 500 € HT, soit 23 400 € TTC.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le jury de concours, réuni dans le cadre de la phase prestation le 17 novembre 2022, a attribué le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre: AGENCE D'ARCHITECTURE MORIN ROUCHERE,

Considérant que la mission porte sur les éléments suivants :

- Missions de base :
 - ESQ..... Études d'esquisse,
 - APS..... Étude d'Avant-Projet Sommaire,
 - APD..... Études d'Avant-Projet Définitif,
 - PRO Études de projet,
 - ACT Assistance pour la passation des contrats de travaux,
 - EXE..... Études d'exécution partielles, limitées aux quantités et aux fluides,
 - VISA..... Visa des études d'exécution et de synthèse,
 - DET..... Direction de l'exécution des contrats de travaux,
 - AOR..... Assistance aux opérations de réception.

- Eléments de missions spécifiques :
 - OPC Ordonnancement - Pilotage - Coordination,
 - TDS..... Traitement de la signalétique,
 - SSI Coordination en matière de sécurité incendie.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 08.12.2022

Délibération n°: D.112/12.22

Objet : Signature du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot

Considérant que le montant d'honoraires provisoire après négociation avec la personne responsable du marché est de 497 500,00 € HT, soit 10,74% de la base du coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage, soit 4 633 407,62 € HT,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le versement des indemnités aux trois équipes de maîtrise d'œuvre ayant concouru,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par le jury de concours, à savoir l'AGENCE D'ARCHITECTURE MORIN ROUCHERE,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre et à signer tous actes afférents,
- d'autoriser le versement des indemnités aux trois équipes de maîtrise d'œuvre ayant concouru, à savoir :
 - 23 400 € TTC à l'équipe ACAU ARCHITECTES (équipe non retenue),
 - 23 400 € TTC à l'équipe ROUBY HEMMERLE BRIGAND ARCHITECTES (équipe non retenue),
 - 23 400 € TTC à l'équipe AGENCE D'ARCHITECTURE MORIN ROUCHERE (équipe lauréate, à titre d'avance sur honoraires),
- d'exécuter la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR
Arlette LECACHEUR.